

Les agents diplomatiques français et la question de Trieste et de la Vénétie Julienne (1945-1947)

Florin FUGARU

A. Questions internationales

Entre 1945 et 1948 Trieste fut un des enjeux de la guerre froide. La revendication de Tito sur la ville fut virulente et obsédante. Pour les Occidentaux, Trieste à la Yougoslavie, c'était "les soviétiques dans les mers chaudes". Il faut noter que Trieste avait en 1945 une majorité italienne et une forte minorité slovène. Trieste c'était à l'époque le débouché maritime de tout l'Europe Centrale, mais aussi un centre culturel slovène important.

En 1945, Tito a revendiqué tout le Karst, y compris Trieste et Gorizia. Le plateau est de population entièrement slovène, mais les bords de l'Adriatique et d'Isonzo et surtout les villes Trieste et Gorizia sont à majorité italienne.

Au début de 1945 les soviétiques paraissent appuyer Tito dans ses projets relativement à Trieste et à Vénétie Julienne.

Ainsi, par un télégramme du 10 mars 1945¹, on apprend que le Gouvernement Soviétique aurait promis d'appuyer le projet du Maréchal Tito de faire de la Vénétie Julienne une république autonome avec Trieste pour capitale qui s'intégrerait dans la république Fédérale Yougoslave.

Par une dépêche en date du 18 avril 1945² signée René Massigli, l'Ambassadeur de France à Londres souligne qu'il était à prévoir que Tito au lendemain de la signature de l'accord russo-yougoslave et à un moment où il se sent solidement appuyé par les forces armées soviétiques, maîtresses de Vienne, se livrerait à quelque manifestation et se ferait publiquement le porte-parole d'une politique d'expansion depuis longtemps connue.

Massigli note que d'une façon générale on paraît considérer à Londres que le règlement de la question de Trieste et de son attribution définitive ne présente pas un caractère d'urgence.

On montre que du point de vue militaire, pour les armées d'occupation britanniques et américaines en Autriche, la libre disposition du port de Trieste sera indispensable, mais du point de vue ethnique, on paraît admettre à Londres que Fiume devrait être attribué à la Yougoslavie. Les revendications yougoslaves en ce qui concerne l'hinterland d'Istrie et de la région de Trieste sont également jugées raisonnables par M. Massigli; mais on note que Pola et Trieste sont, dans une large mesure, des créations de la Double Monarchie ou l'élément slovène n'y représente qu'une faible minorité.

Massigli considère que le problème politique de Trieste dépasse singulièrement le cadre d'une étude ethnographique : "Il s'agit presque de concilier l'inconciliable, de tenir compte d'une part des besoins militaires des puissances occidentales, et de l'autre, de ménager à la fois les intérêts de nos alliés yougoslaves".³

Mais, par un télégramme du 16 mai 1945⁴, Massigli souligne qu'en réalité l'affaire de Trieste et l'affaire de Klagenfurt constituent deux aspects du même problème : il s'agit de savoir qui aura le contrôle, non seulement du port de l'Adriatique qui alimente l'Europe Centrale, mais encore la ligne de chemin de fer qui lie Trieste au système ferroviaire danubien. Massigli note que "le Maréchal Tito,

spontanément ou non, s'efforce de pousser ses avantages dans deux directions".⁵

Par une autre dépêche datée le 17 mai 1945⁶, René Massigli, Ambassadeur de France à Londres, montre que le Gouvernement britannique regarde la question polonaise, la question hongroise, la question autrichienne et la question de Trieste comme parties d'un seul et même problème, celui de l'expansion russe en Europe : "Il s'agit de savoir, dit Massigli, où cette expansion s'arrêtera". On note que la politique russe serait soumise à l'influence des maréchaux et des généraux de l'armée rouge qui dans l'élan et la fierté de la victoire, veulent aller plus loin et considèrent qu'ils leur appartiennent de faire la loi dans les pays d'Europe : "Le Maréchal Staline serait personnellement disposé à plus de modération mais ayant à compter avec la position extrêmement forte des chefs militaires, se trouverait dans une situation très embarrassante."⁷

Les agents diplomatiques français en Yougoslavie se sont prononcés en 1945 sur la question de la frontière italo - yougoslave. Ils ont pris une attitude ferme en se prononçant distinctement pour la souveraineté italienne sur Trieste quand à la question istrienne, ils ont soutenu la cession de cette région à la Yougoslavie.

Par une note de 15 septembre 1945⁸, concernant le règlement de la frontière italo-yougoslave, la position française est que l'établissement d'une nouvelle frontière entre l'Italie et la Yougoslavie ne concerne pas seulement les intérêts limités de deux Etats limitrophes, mais pose aussi de nombreux problèmes européens qui mettent en cause de graves questions internationales d'ordre aussi bien politique qu'économique. En ce qui concerne le problème du littoral slovène, le point de vue français est de maintenir la souveraineté italienne sur Trieste, mais on note que cette souveraineté ne serait guère qu'une fiction aventureuse et précaire si elle ne pouvait pratiquement se manifester par un courant continu de vie assuré par une communication en terre ferme entre la masse italienne et Trieste :

"Notre politique implique donc que l'Italie conserve une ligne côtière allant de la Baie de

Muggia au Sud de Trieste, jusqu'à l'embouchure du Judrio, ancienne frontière austro - italienne de 1914. L'Italie peut conserver ainsi Monfalcone (...) en revanche les îlots urbains italiens à partir de Capo d'Istrie seraient abandonnés à la Yougoslavie"⁹, soutient la position diplomatique française.

En ce qui concerne la question istrienne, on remarque que cette question ne semble pas actuellement se poser en faveur de l'Italie dont la langue et les traditions ne persistent plus que dans les villes plus ou moins déchues mentionnées plus haut à propos du littoral.

Le journal français "Le Croix" du 6 mai 1946¹⁰, note que les experts des quatre puissances n'avaient pu se mettre d'accord en 1945 sur un tracé de la frontière dans la Vénétie Julienne. Chacun d'eux avait sa "ligne" qui figure dans le rapport que les quatre ministres examinent.

La "ligne soviétique" laisse à la Yougoslavie toute la Vénétie Julienne, Trieste, le col de Tarvis, et une partie du Trioul.

La "ligne française" donne à l'Italie Tarvis, la ville de Gorizia, la ville et le port de Trieste et une minime partie de l'Istrie.

La "ligne britannique" place sous la souveraineté de Rome, Gorizia, Trieste, environ un tiers de l'Istrie et Pola.

La "ligne américaine", enfin, est semblable à la britannique, mais laisse à l'Italie environ la moitié de l'Istrie, dont la vallée de l'Arsa.

On note que la ligne américaine est la plus défavorable aux demandes de Belgrade, la ligne française s'efforce d'arriver à un compromis acceptable par les deux parties.

Il faut y ajouter l'attitude de la revue française "L'Esprit" à l'égard de l'affaire de Trieste et de la Vénétie Julienne. "L'Esprit" publie en juin 1945¹¹ un article sur l'affaire de Trieste signé M. Bertrand d'Astorg. M. Bertrand d'Astorg considère "qu'il faut reconnaître qu'il y a quelque injustice et quelque hypocrisie dans la querelle qu'on cherche à la Yougoslavie de Tito à propos de l'occupation de la Vénétie Julienne et Trieste."¹² Il remarque qu'il faut tenir compte de la peur de voir les Russes à Trieste.

"Disons-le crûment : s'il ne s'agissait pas de la « petite nation » yougoslave, premièrement et si, deuxièmement, on ne voulait pas voir derrière cette nation l'ombre de la puissance soviétique, la Yougoslavie a-t-elle droit aux territoires qu'elle occupe ? Si ces territoires sont peuplés d'une majorité de slovènes et de croates qui ne se veulent pas italiens et se veulent yougoslaves, la réponse doit être aussi affirmative que quand on demande : la France a-t-elle droit à l'Alsace ? et moins équivoque quand on demande : la Roumanie a-t-elle droit à la Transylvanie ?"¹³

M. Bertrand d'Astorg note qu'en Istrie, comme dans la Vénétie Julienne, la justice, si elle accepte ce principe, est pour la cause de la Yougoslavie, dont les troupes, quand elles descendent la vallée de l'Isonzo, ou progressent sur le plateau du Karst, sont accueillies par une population qui parle comme elles, sent comme elles, et veut ce qu'elles veulent.

Même fondée sur les statistiques italiennes, la carte ethnographique de l'Istrie et de la Vénétie Julienne est assez claire : sur tout l'Istrie Centrale et Orientale, sur tout le Karst, le long du val de l'Isonzo (la Sotcha slovène) une masse slave compacte ; des taches de population italienne, ou plutôt italianisée, dans les villes du littoral istrien occidental (Pola en particulière) ; un gros îlot italien dans Trieste, entièrement cerné par le bloc slovène.

"On dira que cette carte est tirée d'un atlas linguistique. Mais, si l'idiome n'est pas, en Alsace, par exemple, un argument concluant, dans toute cette région il l'est. Qui ne parle pas italien, ne se sent pas italien. Qui parle slovène, se sent yougoslave"¹⁴, note M. Bertrand d'Astorg.

En ce qui concerne la Trieste, M. Bertrand d'Astorg souligne que la majorité des triestins sont italiens. Le port de Trieste n'est un grand port que s'il dessert tout l'Europe Centrale. Il remarque qu'il doit être le port non seulement de la Yougoslavie, mais de l'Autriche, de l'Hongrie, de la Tchécoslovaquie. Il peut concurrencer Hambourg. On note que Trieste n'est pas un port italien : sa position excentrique le proclame assez. Trieste pourra reprendre la place qu'il avait à l'époque de

l'empire austro-hongrois à condition qu'il soit la tête de voies ferrées améliorées, d'autostrades prolongées vers le Nord-Est et l'Est.

Au fond, note M. Bertrand d'Astorg, le cas de Trieste illustre l'état de l'Europe Centrale à récréer : ni l'économique, ni le militaire, ni le politique, ne peuvent, à eux seuls, donner des tracés équitables des frontières.

Par une note datée le 4 juin 1946¹⁵, on souligne que Trieste est le seul point de l'Europe Centrale qui touche à la mer. Il n'existe pas en Europe d'équivalent à une situation aussi exceptionnelle et cette situation commande la destinée de ce port. On affirme qu'ici une seule porte existe et tout y converge, l'Europe septentrionale et occidentale, découpée par les mers est abondamment desservie par quantités de ports. On montre que les pays situés à l'Est comme à l'Ouest de Trieste lui sont économiquement étrangers ; pour le rôle indiqué ci-dessus Venise suffit à l'Italie et à la Yougoslavie un élément essentiel fait pour longtemps encore défaut : l'existence d'une grande industrie moderne. Trieste n'est ni de l'Est, ni de l'Ouest, elle est axée Nord-Sud.

"Si l'on passe à l'argument de l'utilité économique, il apparaît d'une claire évidence que Trieste n'est plus nécessaire à la Yougoslavie qu'il n'était à l'Italie."¹⁶

On remarque que vu l'état actuel et pour longtemps prévisible de son économie, la Yougoslavie dispose déjà d'un nombre de ports largement suffisant à ses besoins réels : Susak, Split, Dubrownik, Cotor et peut-être Fiume.

"Aujourd'hui la Yougoslavie revendique une ville qui lui étant économiquement non moins inutile n'est même pas yougoslave"¹⁷. La note souligne qu'abandonner Trieste à un seul détenteur serait octroyer à celui-ci la latitude de transformer ce centre commercial dans un puissant levier au service de sa propre politique.

L'opinion diplomatique française concernant Trieste et son territoire est de lui rendre le statut britannique de république autonome protégée. On souligne que cette protection devrait leur être assurée par une puissance assez désintéressée pour être impartiale,

matériellement et moralement forte. On montre que seule l'Organisation des Nations Unies devrait réunir ces conditions. Un directoire de l'ONU siègerait en permanence et aurait intégré dans la Constitution de la République dont il constituerait le sénat régulateur : cet organe aurait droit de veto contre toute mesure administrative ou législative qu'il estimerait contraire à l'intérêt général. On souligne que la République Autonome serait un État fédéral. Trieste serait le siège du Conseil Fédéral et du Conseil Supérieur de l'ONU. Mais chacune des capitales provinciales (Gorizia, Trieste, Pola) aurait ses propres organes de gouvernement local, assistés d'une délégation du Conseil de l'ONU. On estime que l'État fédéral triestin puisse avoir admis à protéger ses intérêts commerciaux à l'étranger par des consulats : "Au surplus, si cette modalité n'était pas retenue, ne pourrait-on admettre que le passeport de citoyen de Trieste fût valable et pût être visé dans les consulats de toutes les nations relevant de l'ONU : commodité considérable pour les grands voyageurs que sont les triestins et privilège unique qui en ferait des citoyens de l'univers".¹⁸

En ce qui concerne les avantages de la solution française on identifie :

A. – à l'intérieur de l'État autonome :

1. les deux groupes de population en présence, italien et slave, se trouveraient juxtaposés en proportion sensiblement équivalente ;
2. l'État autonome contrôlerait lui-même deux des principaux cols, Tarvin et Picdicolle, qu'empruntent deux de trois lignes de communication qui la relient à l'Europe Centrale, condition de son indépendance ;
3. l'État autonome aurait la possession de Tolméno, point stratégique important pour sa sécurité ;
4. Trieste reviendrait ainsi à sa destinée historique et naturelle d'emporium libre, sous la protection d'une puissance qui serait maintenant l'ONU. On remarque que les triestins seront libérés de toute crainte de "balkanisation".

B. – au regard des deux compétiteurs :

1. La Yougoslavie gagnerait l'importante ville de Fiume ;
2. Aucune parcelle de population yougoslave ne se trouverait plus sous la domination italienne ; en revanche la Yougoslavie acquerrait une population très notable de nouveaux éléments italiens ;
3. La Yougoslavie gagnerait (argument psychologique) de voir Trieste sinon englobée dans ses propres frontières, du moins arraché à l'Italie.

En ce qui concerne l'Italie, elle se voit débarrassée de la totalité de ses minorités slaves.

C. – au regard des quatre grandes puissances :

1. l'intérêt général se trouverait sauvegardé ;
2. une vaste région européenne retrouverait à Trieste son port franc ;
3. une barrière territoriale que le pavillon de l'ONU couvrirait serait interposée entre la violente animosité réciproque de l'Italie et la Yougoslavie.

Au début de 1946 Staline a fait discrètement savoir à Tito qu'il n'avait pas les moyens de faire une nouvelle guerre pour Trieste. Ainsi, Staline accepte en juin 1946 le plan français de la création d'un territoire libre de Trieste et du tracé français pour la frontière italo-yougoslave. "Le territoire libre de Trieste" fut partagé en deux zones : le nord de ce territoire, ou zone A, avec la ville même de Trieste, était occupé par les Anglo-Américains, et le sud, ou zone B, avec le petit port de Koper (Capo d'Istria) par les yougoslaves.

L'Ambassadeur de France à Belgrade, M. Jean Payart, remarque par un télégramme daté le 16 juin 1946¹⁹, que le Kremlin a vivement encouragé Tito à demeurer ferme sur ses positions dans une question qui sous son double aspect continental et maritime est au moins d'intérêt panslave donc russe que d'intérêt spécifiquement yougoslave.

En ce qui concerne l'acceptation par Molotov du plan français de la création d'un territoire libre de Trieste et du tracé français pour la frontière italo-yougoslave, Jean Payart considère que la décision de Paris a provoqué chez quelques membres du parti communiste

yougoslave "sans doute insuffisamment initiés" une certaine déception à l'égard de Moscou. "Tous les efforts des chefs du Parti, note M. Payart, tendent actuellement à mettre hors de la cause l'URSS, qui doit envers et contre tout demeurer la seule alliée fidèle et à concentrer les rancœurs sur les trois puissances occidentales, en particulière sur l'Angleterre et les Etats-Unis"²⁰, montre l'Ambassadeur de France à Belgrade.

D'après une note rédigé par M. Nac le 20 juin 1945²¹ on saisie que le Gouvernement soviétique était d'accord dès 1945 que le problème de Trieste devrait être résolu à la Conférence de paix.

Pour le "Témoignage Chrétien" le problème de Trieste et de la Vénétie Julienne, qui est "la principale pierre d'achoppement de la paix", semble être devenue en juin 1946, un véritable casse-tête chinois.²²

Par son article du 28 juin 1946 on montre qu'ici comme ailleurs, les rivalités stratégiques et diplomatiques des Anglo-Saxons et des Russes ont contribué à embrouiller une question qui l'était déjà suffisamment par elle-même.

Le journal français remarque qu'en Vénétie Julienne une bonne moitié de la population peut se réclamer de la nationalité italienne et l'autre, déjà divisée quant aux caractéristiques raciales entre slovènes et croates, comprend également un remarquable pourcentage d'hybrides. Ceux-ci sont beaucoup plus de culture italienne que slave, car parlant couramment le dialecte vénitien, ils ne comprennent pas la langue littéraire slovène et croate.

On note que beaucoup de personnes d'origine slave parlent indifféremment les deux langues, et seuls l'occasion et l'intérêt du moment leur font se réclamer de telle nationalité plutôt que de telle autre.

Le journal français "La Croix" publie en 3 juillet 1946²³ un article sur l'internationalisation de Trieste et sur le fait que le délégué soviétique a accepté le compromis français sur la frontière italo-yougoslave : "Une fois de plus, on a frisé la catastrophe, lundi, au Palais du Luxembourg (...). Finalement, le délégué soviétique se rallia à la proposition française,

renonçant donc à Gorizia et au col de Tarvis pour les yougoslaves."²⁴

M.G. Heuman, Consul de France à Ljubljana, présente par une dépêche datée le 8 juillet 1946²⁵ l'attitude slovène devant l'accord des quatre : "Dans le public, soigneusement entretenu jusqu'à la dernière minute dans la croyance que l'URSS soutiendrait jusqu'au bout les revendications yougoslaves d'annexion pure et simple de Trieste et de la ligne dite ethnique pour la frontière, l'effet de surprise produit par la volte-face de Moscou a été total"²⁶.

On remarque que dans les milieux hostiles au régime, on se félicite de l'échec d'une politique étrangère exclusivement orientée sur la Russie.

Concernant la position de l'opinion qui reste fidèle au régime, on remarque qu'elle recherche à la défection de l'Allié russe des justifications échafaudées sur le thème de recul tactique, destiné à obtenir l'évacuation de Trieste par les anglo-américains.

Par une dépêche du 25 octobre 1946²⁷, William de Peyster, Vice - Consul Percepteur pour Trieste, en parlant de la situation politique en Vénétie Julienne, note qu'au cours de la période s'étendant de la fin du mois d'août 1946 à la mi-octobre 1946, l'évolution politique en Vénétie Julienne est caractérisée par la lutte spectaculaire entre le mouvement slavo - communiste et le rassemblement des forces italiennes d'une part, et d'autre part par l'affermissement réel du Front Indépendantiste qui a su s'allier la masse des réfugiés slovènes catholiques anti-communistes et qui semble disposer d'un ensemble assez appréciable de capitaux.

Il est à noter en premier lieu que sous des titres divers, le front communiste présente une très grande unité : le Parti Communiste Julien, L'Union Antifasciste italo-slovène et les Sindacati Uniti reçoivent des consignes de l'extérieur qui sont parfois parallèles, mais parfois aussi complémentaires, chacun devant se spécialiser dans une campagne politique, économique ou sociale d'apparence à première vue contradictoire, mais qui se lie à l'ensemble d'un plan parfaitement ordonné.

On souligne que les armes dont les partisans de Tito disposent en zone d'occupation britannique sont puissantes et nombreuses. Ils sont bien pourvus d'argent ; il y a seize mois les occupants yougoslaves de Trieste ont emporté avec eux les fonds de la Banque d'Italie ; la vente de matières premières de la zone B, où la ligne italienne a été remplacée par une ligne d'occupation yougoslave, la vente des produits agricoles et de la pêche, un important marché noir dont la forme la plus visible est le trafic du tabac à Trieste, sont une excellente source d'approvisionnement en lires.

La situation en Vénétie Julienne est présente par une autre dépêche de M. William de Peyster le 4 novembre 1946.²⁸ La dépêche fait connaître la situation des écoles slovènes en Vénétie Julienne.

On note que les difficultés rencontrées en 1945 pour l'organisation des écoles en zone d'occupation anglo-américaine avaient retenu l'attention du Gouvernement militaire allié.

On montre qu'un double problème se posait : celui des livres de classe d'un part (les anciens livres de textes fascistes étaient inutilisables et les manuels slovènes importés plus ou moins clandestinement de Yougoslavie n'offraient pas la qualité d'impartialité désirée), le problème des maîtres d'autre part (on avait éliminé l'ancien personnel italien trop marqué, mais les maîtres nouvellement recrutés se sont souvent montrés insuffisants tant en quantité qu'au point de vue de leur formation). On note qu'il y eut donc pareillement une épuration du personnel enseignant et la formation de nouveaux professeurs munis de nouveaux livres sous l'égide de la section d'éducation du Gouvernement Militaire.

Cette politique de neutralisation souleva de vives critiques tant du côté italien que du côté slave et l'on prétendit que cet enseignement apolitique enlevait aux enfants tout sentiment national. C'est à la rentrée scolaire, au début d'octobre 1946, que l'Union Anti-Fasciste italo-slovène (L'U.A.I.S.) a commencé une campagne extrêmement violente contre la politique pratiquée par les anglo-américains. L'U.A.I.S. refusait en effet

que l'on envoie des enfants slovènes dans des écoles dirigées par des maîtres formés par les cours de vacances et qu'elle accusait d'être des réfugiées istriens ayant fui leur pays pour éviter la juste répression des tribunaux populaires yougoslaves.

On note que les mères de famille slovènes se sont réunies dans les divers villages de la région de Trieste pour jurer solennellement devant les portraits de Staline et de Tito qu'elles ne confieraient pas leurs enfants à des traîtres à la solde des puissances impérialistes.

Le Capitaine Simioni, chef de la Section d'éducation du Gouvernement Militaire Allié, sembla au début quelque peu pris au dépourvu devant l'attitude résolue des paysans et promit aux villageois de reconsidérer leurs demandes et d'étudier la possibilité de rétablir les instituteurs choisis par le peuple à condition qu'à côté des portraits symboliques de Staline et Tito, on mette aux murs ceux de Truman et Churchill. Pour donner plus de force à ses arguments, la population slovène de Santa Croce, Vescova, Opicina, Divek, Doberdo, Monrupino, Trbca, Catinava, Stuvan, Duttogliano, Duino, Prosecco, et des villages du Collio, chassa des écoles les maîtres désignés par le Gouvernement Militaire. En même temps, une vive campagne de presse était lancée contre les livres publiés par le Gouvernement Militaire.

Le Capitaine Simioni qui avait semblé faiblir au cours des premiers jours, reprit rapidement la situation en main : dès 20 octobre 1946 les instituteurs officiels couvraient leur classe sous la protection de la Police Civile Julienne. Les paysans, forts de leur première victoire, tentèrent de réagir en n'envoyant pas leurs enfants à l'école ; mais le Gouvernement Militaire déjà cédait et commençait à dire que le différend soulevé provenait de conceptions différentes en matière d'éducation et que le Gouvernement Militaire Allié, n'étant qu'un Gouvernement provisoire, il devait se limiter à administrer les écoles slovènes pour ne pas "désappointer" des gens qui avaient toujours considéré les Alliés comme des frères d'armes. On note que le ton avait complètement changé et l'on admettait même que tout incident eut pu être

évitée dès le début par des négociations, car le désaccord ne portait que sur la forme et non le fond. On manifestait une grande satisfaction que les anglo-américains aient admis la présence, à côté de celui des autres chefs alliés, du portrait de Tito.

Par un rapport du Lieutenant - Colonel Chezelles, Attaché Militaire et de l'Air près de l'Ambassade de France en Yougoslavie, en 7 octobre 1947²⁹ on note une tentative de coup de force yougoslave à Trieste dans la nuit du 15 au 16 septembre 1947, au lendemain de l'établissement du "Territoire Libre" par le Traité de paix de Paris.

On note que les triestines, qui depuis un an fondaient de gros espoirs sur la constitution du "Territoire Libre", ont découvert la précarité de leur situation et l'instabilité de leur sort. M.

Chezelles montre que la position excentrique de Trieste n'a jamais beaucoup intéressé Rome.

Sur le "Territoire Libre" de Trieste, M. Chezelles remarque qu'il est trop petit, c'est-à-dire manque d'hinterland pour pouvoir se suffire à lui-même du point de vue économique. Il est en grande partie tributaire des pays voisins.

M. Chezelles considère en 1947 que l'avenir économique du "Territoire Libre" paraît bien noir.

Il faut noter qu'en 1954 la Yougoslavie s'étant rapprochée des occidentaux après sa rupture avec l'URSS, le territoire fut partagé : la zone A devient italienne et la zone B yougoslave, rattachée à la république de Slovénie.

B. Question de Trieste et de la Vénétie Julienne.

Pétitions pour Quai d'Orsay

Les archives du Quai d'Orsay comprennent au sujet de la Vénétie Julienne quelques dossiers qui renferment un bon nombre des pétitions rédigées par de nombreuses personnalités politiques ou culturelles qui défendent soit le point de vue yougoslave, soit celui italien sur la question de la Vénétie Julienne. On peut présenter quelques opinions relatives à cette question en s'efforçant de garder l'impartialité historique.

En constatant du fait qu'en France les journaux "d'avant-garde" ont fait campagne contre l'impérialisme italien, au sujet de Trieste, M. Caron note par une pétition adressée à M. Jean Freville, de la Chambre des Députés, les suivantes³⁰ :

"Je croyais qu'impérialisme était synonyme d'expansionnisme, aussi, en lisant chaque jour que les italiens sont des impérialistes, du fait qu'il désirent que Trieste italien reste à l'Italie, je ne puis pas faire à moins de penser, non sans un sourire de triste ironie, à l'Algérie, au Maroc, à la Tunisie, et à toutes les autres colonies qui font la puissance et la richesse de quelques nations seulement, alors que d'autres, plus faibles, renfermées dans leurs frontières, luttent depuis toujours pour leur propre

existence. L'Italie actuelle impérialiste ? Et pourquoi ? Expliquez-nous, chers camarades, sans parti pris, avec le même calme de lucidité d'esprit et de bon sens dont le chef du parti C.F. a toujours fait preuve et su traiter maintes questions d'ordre intérieur et international, expliquez-nous donc pourquoi ? Expliquez aux familles des 790.000 morts italiens, tombés en holocauste pour Trieste, pourquoi ils ont donné leur vie pour rien ? (...) Certes, nous comprenons votre sympathie pour Tito, que nous partageons d'ailleurs, qui a su par son élan patriotique et son courage réaliser son unité et délivrer son pays. Mais attention ! En Italie aussi des forces nouvelles sont surgies, sympathique à la France, à son bien être, à son bonheur (...) Croyez-vous que le peuple français pourrait vivre sans ses colonies et son empire ?"³¹, note M. Caron dans sa pétition du 13 avril 1946.

Par une dépêche du 20 mai 1946³², l'évêque de Trieste et Capodistria considère que la ligne française pour la division de la Vénétie Julienne a été tracée par quelqu'un qui ne connaissait même pas superficiellement cette région, la ligne française étant pour lui injuste et déraisonnable.

"Que disiez-vous si la Russie voulait la Bretagne ?", se demande-t-il. Il souligne que la ligne française laisse Parenzo, Orsera, Povigno, Pola, des villes parfaitement italiennes, à la Yougoslavie.

"Je vous prie, M. le Ministre, de ne pas lier le nom très noble de la France à une si énorme injustice. (...) Mais il y a un autre motif beaucoup plus grave qui me fait parler : tandis que beaucoup ne connaissent le régime de Tito que par quelque hâtive et superficielle lecture de journaux, moi je le connais parce que je l'ai sous les yeux. Plus de la moitié de mon diocèse se trouvent dans la zone B, c'est-à-dire sous Tito. Et il est à remarquer que le régime de la zone B n'est pas encore le système établi en Yougoslavie. En Yougoslavie, la persécution religieuse est satanique. (...) Je vous prie, M. le Ministre, de ne pas contribuer au martyre d'une pauvre population. La ligne française est inadmissible et personne ne l'acceptera. Elle pourra être imposée comme on impose la mort, parce que ce sera la mort de très nobles villes sacrifiées à l'impérialisme communiste"³³, considère l'évêque de Trieste.

Dans un appel des habitants de Lussimo du 1^{er} mars 1946³⁴, on note que le drapeau yougoslave ne flotte qu'aux fenêtres des maisons réquisitionnées par les "occupants". "Ces derniers, qui vivaient jadis dans les bois, au contact de la civilisation, ont senti le besoin de réquisitionner les plus belles maisons pour leur innombrables comités."³⁵

Les habitants de Lussimo notent qu'au cours de six mois d'occupation ont été forcés de débaptiser ses barques de leurs noms italiens pour les appeler avec des noms croates.

Par une dépêche du 28 juin 1946³⁶, le Président de l'Union Nationale des Étudiants de France prie le Ministre des Affaires Étrangères de France, M. Georges Bidault de bien vouloir organiser une réunion d'information au sujet des questions de Trieste et de la Vénétie Julienne, sous l'égide de l'Union Nationale des Étudiants de France :

"Nous avons décidé d'organiser cette manifestation en formulant les réserves suivantes : 1. en vue de donner à l'exposé un caractère absolument objectif, nous avons demandé que cela soit fait par un représentant

des pays qui ne se trouvent pas engagés dans la solution de la question de Trieste ; 2. Quoique cette réunion ait été proposée par nos amis yougoslaves, j'ai tenu à ce que des représentants italiens puissent également exposer la thèse de leur pays."³⁷

Par une pétition datée le 30 juillet 1946³⁸ établie par la Comité de l'Union Démocratique des Originaires de la Marche Julienne et Trieste, adressée à Monsieur le chef de la Délégation de la France, les émigrés yougoslaves de cette région vivant en France, Belgique et Hollande demandent de vouloir bien soutenir les revendications yougoslaves : "Pour la population yougoslave, c'est-à-dire pour la majorité de la population de la Marche Julienne, l'occupation italienne de cette région représentait la plus cruelle des oppressions nationales."³⁹ On montre que l'interdiction de l'usage de la langue maternelle même dans la vie privée, l'obligation forcée de modifier les noms de famille, n'étaient que quelques exemples d'une politique d'italianisation déjà inaugurée par les régimes préfascistes.

Par une lettre du 10 juin 1946⁴⁰, le Secrétaire du Parti Communiste Français de S^{te} Marie Aux Chênes demande au Ministre de l'Affaire Étrangère d'user de sa haute autorité pour qu'une proposition à la satisfaction des intérêts nationaux de la Yougoslavie soit acceptée.

Par une dépêche du 21 juin 1946⁴¹, M. Albert Bayet, professeur à la Sorbonne et M. Aubel, professeur à la Faculté des Sciences montent au Ministre des Affaires Étrangères, M. Georges Bidault, que le rattachement de Trieste à la Yougoslavie est justifié par le fait que Trieste est une partie du territoire national yougoslave. En séparant Trieste de Yougoslavie, on la prive de son hinterland naturel et on prive la Yougoslavie de son seul port important sur l'Adriatique.

"Ce n'est pas la première fois que la question de Trieste se pose devant la France. Une fois déjà au cours de son histoire, la France a résolu cette question lorsque Napoléon a rattaché Trieste à l'Illyrie, exclusivement composée des régions yougoslaves. Aujourd'hui, aux raisons de justice, de démocratie, et de conséquence

historique viennent s'ajouter pour obliger la France à travailler au rattachement de Trieste à la Yougoslavie, les raisons d'ordre

sentimental, de son amitié traditionnelle pour les peuples de Yougoslavie, ses alliés fidèles et dévoués de deux pénibles guerres."⁴²

NOTES

¹ Dejean, télégramme n° 619, le 10 mars 1945; Z. Europe. 1944 – 1960. Yougoslavie, dossier 43, MAE Quai d'Orsay.

² René Massigli, par une dépêche sur *La question de Trieste*, adressée à Jules Jeanneney, Ministre des Affaires Étrangères par Intérim, le 18 avril 1945; Z. Europe. 1944 – 1960. Yougoslavie, dossier 43, MAE Quai d'Orsay.

³ *Ibidem*.

⁴ René Massigli, télégramme à l'arrivé, n° 2639/2642, le 16 mai 1945; Z. Europe. 1944 – 1960. Yougoslavie, dossier 43, MAE Quai d'Orsay.

⁵ *Ibidem*.

⁶ René Massigli, l'Ambassadeur de France à Londres, par une dépêche intitulée *Politique Russe en Europe*, adressée à M. Georges Bidault, le 17 mai 1945; Z. Europe. 1944 – 1960. Yougoslavie, dossier 43, MAE Quai d'Orsay.

⁷ *Ibidem*.

⁸ *Le règlement des frontières italo – yougoslaves, Positions françaises*, le 15 septembre 1945; Z. Europe. 1944 – 1960. Yougoslavie, dossier 43, MAE Quai d'Orsay.

⁹ *Ibidem*.

¹⁰ "Les quatre arbitrent le différend italo – yougoslave sur la Vénétie et Trieste", en *La Croix*, lundi, le 6 mai 1946.

¹¹ M. Bertrand d'Astorg, *L'Affaire de Trieste*, en *L'Esprit*, 13^{ème} année, n° 7, 1^{er} juin 1945.

¹² *Ibidem*.

¹³ *Ibidem*.

¹⁴ *Ibidem*.

¹⁵ Note sur la question du Trieste, le 4 juin 1946; Z. Europe. 1944 – 1960. Yougoslavie, dossier 45, MAE Quai d'Orsay.

¹⁶ *Ibidem*.

¹⁷ *Ibidem*.

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ Jean Payart, télégramme n° 629/634, le 16 juin 1946; Z. Europe. 1944–1960. Yougoslavie, dossier 46, MAE Quai d'Orsay.

²⁰ *Ibidem*.

²¹ M. Nac, note rédigée le 20 juin 1945; Z. Europe. 1944 – 1960. Yougoslavie, dossier 46, MAE Quai d'Orsay.

²² "Un foyer d'incendie: Trieste", en le *Témoignage Chrétien*, le 28 juin 1946.

²³ "Les quatre décident de l'internationalisation de Trieste. Le compromis français sur la frontière italo-yougoslave est accepté", en *La Croix*, le 3 juillet 1946.

²⁴ *Ibidem*.

²⁵ M.G. Heuman, Consul de France à Ljubljana, par une dépêche intitulée "Attitude slovène devant l'accord des quatre", adressée à M. Georges Bidault, le 8 juillet 1946; Z. Europe. 1944 – 1960. Yougoslavie, dossier 46, MAE Quai d'Orsay.

²⁶ *Ibidem*.

²⁷ William de Peyster, Vice - Consul Percepteur pour Trieste, par une dépêche intitulée "Evolution de la situation politique en Vénétie Julienne entre 25 août 1946 – 18 octobre 1946", adressée à M. Georges Bidault, le 25 octobre 1946; Z. Europe. 1944 – 1949. Yougoslavie, Italie – Yougoslavie. Question de Trieste (1.09.1946 – 14.11.1946), dossier 48, MAE Quai d'Orsay.

²⁸ *Idem*, par une dépêche sur "Les communistes et les écoles slovènes en Vénétie Julienne", adressée à M. Georges Bidault, le 4 novembre 1946; Z. Europe. 1944 – 1949. Yougoslavie, Italie – Yougoslavie. Question de Trieste (1.09.1946 – 14.11.1946), dossier 48, MAE Quai d'Orsay.

²⁹ Le Lieutenant Colonel Chezelles, l'Attaché Militaire et de l'Air près de l'Ambassade de France en Yougoslavie, Rapport établi sur la situation à Trieste au lendemain de l'établissement du "Territoire Libre"; Belgrade, le 7 octobre 1947; Dossier 10 T/ 482 (1947 - 1963), Archives de l'Armée de Terre, Vincennes.

³⁰ Caron, Pétition adressée à M. Jean Freville, Chambre des Députés, Paris, le 13 avril 1946; Z. Europe. 1944 – 1949. Yougoslavie, Question de Trieste. Pétitions, dossier 69, MAE Quai d'Orsay.

³¹ *Ibidem.*

³² Antonio Santin, l'évêque de Trieste et Capodistria, par une dépêche du 20 mai 1946 ; Z. Europe. 1944 – 1949. Yougoslavie, Question de Trieste. Pétitions, dossier 69, MAE Quai d'Orsay.

³³ *Ibidem.*

³⁴ Appel des habitants de Lussimo en date du 1^{er} mars 1946 ; Z. Europe. 1944 – 1949. Yougoslavie, Question de Trieste. Pétitions, dossier 69, MAE Quai d'Orsay.

³⁵ *Ibidem.*

³⁶ Le Président de l'Union Nationale des Etudiants de France, par une dépêche adressée à M. Georges Bidault, le 28 juin 1946 ; Z. Europe. 1944 – 1949. Yougoslavie, Question de Trieste. Pétitions, dossier 69, MAE Quai d'Orsay.

³⁷ *Ibidem.*

³⁸ La Comité de l'Union Démocratique des Originaires de la Marche Julienne et Trieste, Pétition adressée à M. le Chef de la Délégation de la France à la Conférence de la Paix, le 30 juillet 1946 ; Z. Europe. 1944 – 1949. Yougoslavie, Question de Trieste. Pétitions, dossier 69, MAE Quai d'Orsay.

³⁹ *Ibidem.*

⁴⁰ Le Secrétaire du Parti Communiste Français de S^{te} Marie Aux Chênes, Pétition du 10 juin 1946 ; Z. Europe. 1944 – 1949. Yougoslavie, Question de Trieste. Pétitions en faveur de la Yougoslavie, dossier 70, MAE Quai d'Orsay.

⁴¹ M. Albert Bayet, professeur à la Sorbonne et M. Aubel, professeur à la Faculté des Sciences, par une dépêche adressée à M. Georges Bidault, le 21 juin 1946 ; Z. Europe. 1944 – 1949. Yougoslavie, Question de Trieste. Pétitions en faveur de la Yougoslavie, dossier 70, MAE Quai d'Orsay.

⁴² *Ibidem.*